

Résultat
- 3.1 millions

RÉSUMÉ DE L'EXERCICE 2021

La Ville de Morges réalise un résultat 2021 meilleur que prévu, avec un résultat de CHF -3.1 millions au lieu des CHF -10.5 millions budgétisés.

Recettes uniques

Les recettes d'impôts des personnes morales ont été quatre fois plus élevées que l'année précédente, grâce essentiellement à des revenus exceptionnels. L'augmentation d'impôts atteint au total CHF 14.0 millions ; ceci a induit en contrepartie une progression significative des charges péréquatives, à hauteur de CHF 10.5 millions, soit trois quarts de l'augmentation d'impôts.

Dépenses contenues

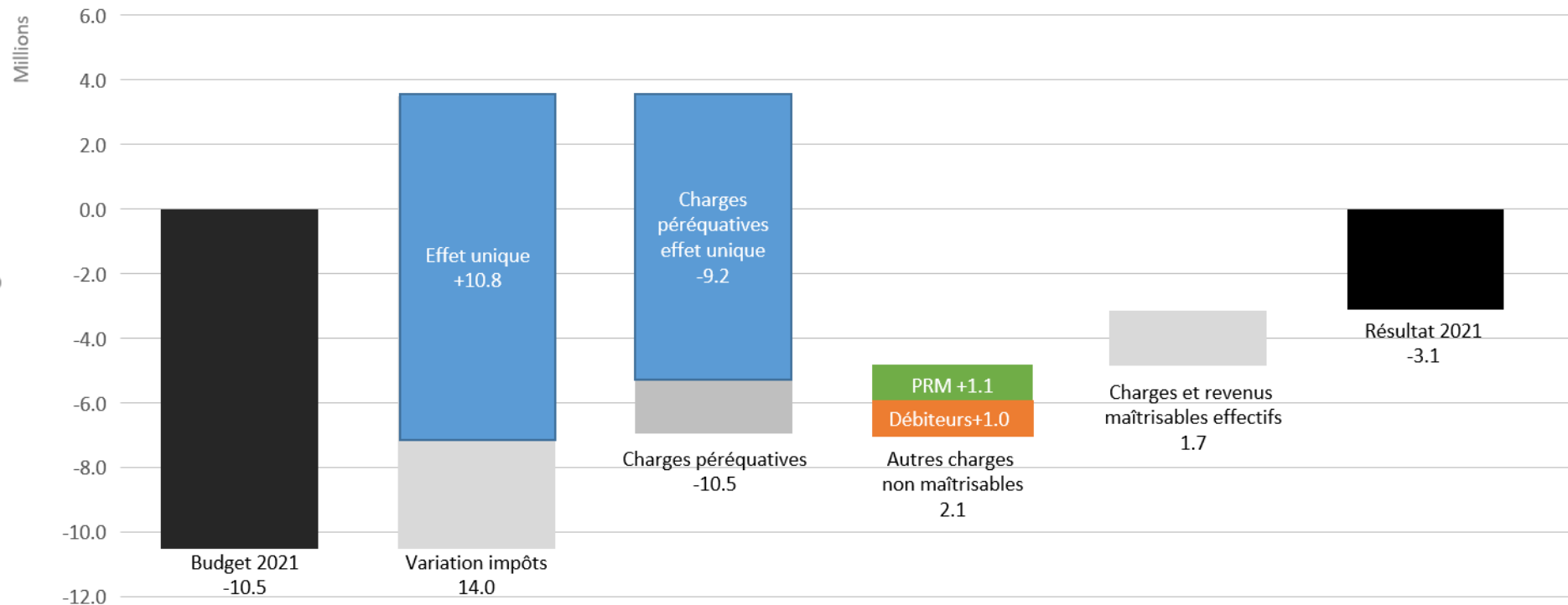
Signe que l'économie se porte mieux, la provision prévue afin de contenir le risque de paiement de l'impôt des entreprises a pu être libérée, améliorant ainsi le résultat de plus de CHF 1.0 million. De même, la Police Région Morges (PRM), pour les tâches principales et déléguées, a conclu avec un résultat meilleur de CHF 1.1 million. Finalement, les charges et revenus maîtrisables, inférieurs aux prévisions budgétaires, ont contribué avec CHF 1.7 million à l'amélioration du résultat.

Investissements records

Jamais encore les investissements n'avaient atteint de tels montants : ils se sont élevés à CHF 29.1 millions. La plus grosse part des investissements consentis en 2021 s'est concentrée sur deux projets phares en phase de finalisation sur le site de Beausobre. Ainsi, les préavis relatifs à Beausobre IV, pour la reconstruction de l'Administration du Théâtre, la rénovation du hall et de la salle de spectacles, la rénovation et l'agrandissement du Conservatoire de l'Ouest Vaudois (COV), la transformation des foyers en accueil et restauration en milieu scolaire (AREMS) (N° 20/5.19), ainsi que le crédit pour la construction et l'exploitation du nouveau bâtiment de Beausobre V (N° 12/3.19), représentent 64% des dépenses d'investissements 2021 avec respectivement CHF 11.1 millions et CHF 7.5 millions.

La prudence reste de mise pour les exercices futurs, puisque c'est principalement une série d'événements uniques qui a contribué à l'amélioration du résultat 2021.

BUDGET 2021 vs RÉSULTAT 2021 : VARIATIONS



ANALYSE DES COMPTES

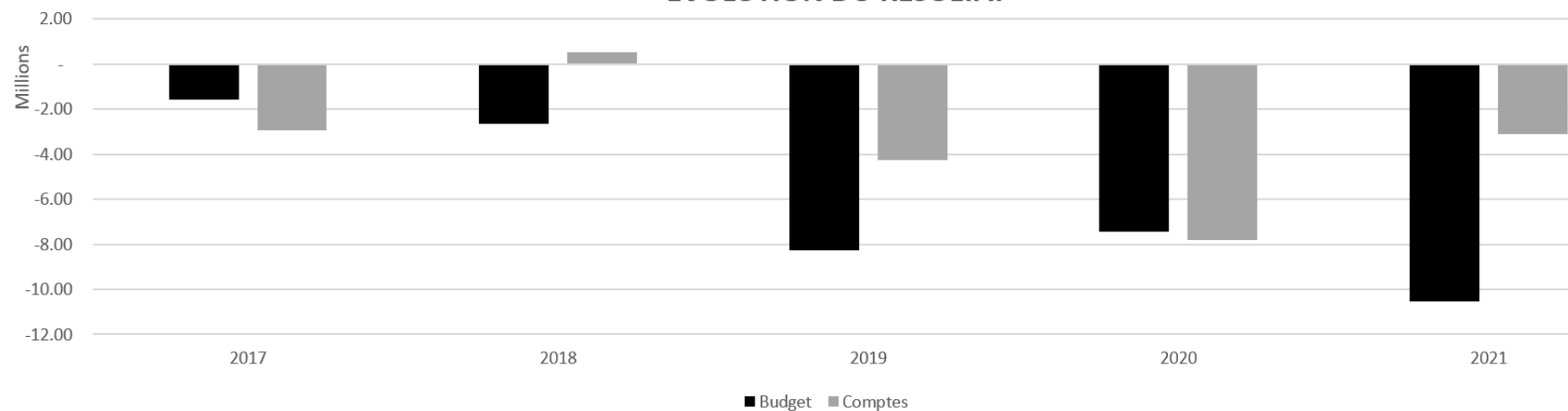
1. RÉSULTAT

Le résultat 2021 de la Ville de Morges affiche un déficit de CHF 3.1 millions, soit notablement inférieur au budget qui annonçait une perte de CHF 10.5 millions.

La Ville de Morges a bénéficié de revenus d'impôt des personnes morales 3.5 fois plus élevés que ceux prévus dans le budget.

Revenus et charges	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Total des revenus et charges	136 417 276	128 625 980	142 699 100	132 174 050	153 481 880	150 369 817
dont revenus et charges financiers	114 322 103	118 863 827	123 634 550	124 885 250	133 516 051	141 617 278
dont revenus et charges non financiers	22 095 174	9 762 153	19 064 550	7 288 800	19 965 829	8 752 539
Résultat		7 791 296		10 525 050		3 112 063

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT



Recettes

150.4 millions**+ 13.8%****2. REVENUS DE FONCTIONNEMENT**

Les revenus de fonctionnement s'élèvent à CHF 150.4 millions, soit CHF 18.2 millions (+13.8%) de hausse par rapport au budget 2021 et supérieurs de CHF 21.7 millions (+16.9%) par rapport à l'exercice 2020. Cette variation avec le budget résulte d'entrées plus importantes notamment liées aux impôts de CHF 14.0 millions, aux participations et remboursements de collectivités publiques pour CHF 2.3 millions et aux prélèvements sur fonds et financements spéciaux pour CHF 2.3 millions.

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021
	CHF	CHF	CHF
40 Impôts	57 025 517	59 427 600	73 469 681
41 Patentes, concessions	563 532	590 000	538 054
42 Revenus du patrimoine	10 574 763	11 476 850	11 481 545
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	25 609 354	29 749 100	29 561 721
44 Parts recettes cant. sans affectation	1 998 116	935 000	1 333 271
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	22 081 851	21 806 700	24 108 541
46 Autres prestations et subventions	1 010 694	900 000	1 124 466
48 Prélèvements s/fonds et financement spéciaux	5 541 855	2 577 750	4 893 461
49 Imputations internes	4 220 298	4 711 050	3 859 078
Total revenus	128 625 980	132 174 050	150 369 817

Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
CHF	en %	CHF	en %
16 444 164	28.8%	14 042 081	23.6%
-25 478	-4.5%	-51 946	-8.8%
906 782	8.6%	4 695	0.0%
3 952 367	15.4%	-187 379	-0.6%
-664 845	-33.3%	398 271	42.6%
2 026 690	9.2%	2 301 841	10.6%
113 772	11.3%	224 466	24.9%
-648 394	-11.7%	2 315 711	89.8%
-361 220	-8.6%	-851 972	-18.1%
21 743 837	16.9%	18 195 767	13.8%

Impôt par point et par habitant.es

56.2**+ 30.3%****2.1. RECETTES FISCALES**

Les recettes fiscales de l'exercice 2021 s'élèvent à CHF 75.4 millions et affichent un résultat net supérieur au budget 2021 de CHF 14.3 millions (+23.4%) et une hausse de CHF 15.8 millions (+26.5%) par rapport à 2020. Les recettes fiscales liées au taux sont la principale raison de cette hausse par rapport aux prévisions budgétaires, avec une hausse de revenus de CHF 13.9 millions (+27.6%). Les impôts conjoncturels ont pour leur part progressé de CHF 0.5 million (+4.2%). En comparaison avec les comptes 2020, les recettes fiscales liées au taux ont enregistré une progression de CHF 15.7 millions (+32.6%) alors que les impôts conjoncturels ont augmenté de CHF 0.07 million (+0.6%). La forte performance des impôts liés au taux s'explique par deux montants, CHF 10.8 millions ainsi que CHF 2.4 millions, facturés de manière unique à deux personnes morales.

Le budget prévoyait une croissance démographique de 1'255 habitants suite à la construction de nouveaux logements. Ceux-ci ont été principalement occupés par des Morgiens. Les logements ainsi libérés par ces transferts d'un logement à un autre n'ont pas pu être pleinement repourvus avant la fin de l'année 2021. Il est à noter que Morges compte 896 habitants de plus à la fin de l'année 2021, soit 16'991 contre 16'095 à fin 2020.

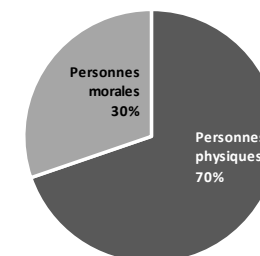
La valeur du point d'impôt par habitant s'établit à CHF 56.2, en augmentation de 25.6% par rapport à 2020 (CHF 44.8).

2.1.1. RECETTES FISCALES LIÉES AU TAUX

Recettes fiscales liées au taux
64.0 millions
+ 27.6%

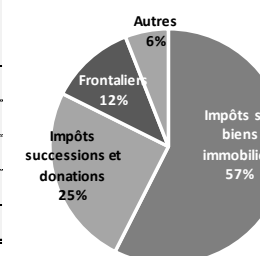
Les recettes générées par l'**impôt des personnes physiques** s'élèvent à CHF 42.0 millions, soit CHF 36.1 millions d'impôt sur le revenu et CHF 5.9 millions d'impôt sur la fortune. Cette baisse de 2.8% par rapport aux attentes budgétaires est en lien avec l'arrivée de moins d'habitants que prévu. Comparé à l'exercice 2020, nous constatons une progression de 1.1% de l'impôt sur le revenu et de 6.3% de l'impôt sur la fortune. En hausse par rapport au budget, l'**impôt provenant des personnes morales** augmente de 251.3%. L'ampleur de cette hausse est due principalement aux rattrapages fiscaux en 2021. Cela a eu pour effet une hausse de l'impôt par point et par habitant es par rapport au budget, bien que le nombre d'habitants augmente entre 2020 et 2021 et reste en-dessous des prévisions budgétaires.

Recettes fiscales liées au taux	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Taux d'imposition (%)	68.5	67.0	67.0	67.0				
Revenu et fortune personnes physiques	43 655 050	41 287 968	43 254 450	42 027 966	739 998	1.8%	-1 226 484	-2.8%
Bénéfice et capital personnes morales	8 510 535	4 759 834	5 517 700	19 381 877	14 622 044	307.2%	13 864 177	251.3%
A la source et sur la dépense	1 361 056	2 236 394	1 379 450	2 595 778	359 384	16.1%	1 216 328	88.2%
Recettes fiscales selon taux	53 526 641	48 284 195	50 151 600	64 005 621	15 721 425	32.6%	13 854 021	27.6%
Impôt par point	781 411	720 660	748 531	955 308	234 648	32.6%	206 776	27.6%
Habitants au 31.12	15 973	16 095	17 350	16 991	896	5.6%	-359	-2.1%
Impôt par point et habitant	48.9	44.8	43.1	56.2	11.45	25.6%	13.08	30.3%



2.1.2. RECETTES FISCALES NON LIÉES AU TAUX

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2019	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Impôts sur biens immobiliers	6 039 792	7 660 904	6 500 000	6 526 478	-1 134 426	-14.8%	26 478	0.4%
Impôts sur successions et donations	3 595 803	1 575 229	2 500 000	2 837 590	1 262 361	80.1%	337 590	13.5%
Frontaliers	1 302 438	1 316 829	1 100 000	1 327 117	10 288	0.8%	227 117	20.6%
Autres impôts non liés au taux	1 007 223	741 152	806 000	671 609	-69 543	-9.4%	-134 391	-16.7%
Impôts conjoncturels	11 945 255	11 294 114	10 906 000	11 362 794	68 680	0.6%	456 794	4.2%
Total des impôts	65 471 896	59 578 309	61 057 600	75 368 414	15 790 105	26.5%	14 310 814	23.4%



Les recettes fiscales non liées au taux, dites conjoncturelles, d'un montant de CHF 11.4 millions, sont en hausse de CHF 0.5 million par rapport au budget. Deux impôts expliquent cette hausse, l'impôt sur les successions et donations pour CHF 0.4 million et l'impôt sur les frontaliers de CHF 0.3 million. L'évolution de ces deux impôts sont toujours difficilement prévisibles.

Par rapport à l'exercice 2020, les impôts conjoncturels n'ont augmenté que de 0.6%, soit une augmentation de CHF 0.07 million. Cette hausse est principalement induite par deux effets qui se compensent : d'une part la baisse des impôts sur biens immobiliers pour CHF 1.1 million et, d'autre part, une progression des impôts sur successions et donations pour CHF 1.2 million.

2.2. REVENUS DU PATRIMOINE

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
42 Revenus du patrimoine	10 574 763	11 476 850	11 481 545	7.6%	906 782	8.6%	4 695	0.0%

Les revenus du patrimoine s'élèvent à CHF 11.5 millions conformément aux prévisions budgétaires et de CHF 0.9 million par rapport à l'exercice 2020. Ce chapitre représente principalement les revenus provenant du patrimoine bâti de la Ville de Morges, notamment les écoles, les immeubles commerciaux et d'habitation.

2.3. TAXES, ÉMOLUMENTS ET VENTES

Revenus par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
43 Taxes, émoluments et produits de ventes	25 609 354	29 749 100	29 561 721	19.7%	3 952 367	15.4%	-187 379	-0.6%

Ce chapitre réunit les produits des ventes liées aux prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre et la vente de gaz ainsi que diverses taxes et émoluments. Les produits provenant de prestations de ventes de la Ville de Morges s'élèvent à CHF 29.6 millions, soit en régression par rapport au budget de CHF 0.2 million et en hausse de CHF 4.0 millions par rapport à l'année 2020. Cette hausse s'explique par le fait que les mesures sanitaires avaient péjoré les recettes du théâtre, de la piscine et des centres de vie pré et parascolaires en 2020, par une refacturation de gaz plus élevée de CHF 1.3 million en 2021 suite à l'augmentation des quantités consommées par nos clients, ainsi que par l'ouverture de nouveaux centres de vie infantine en 2021 (Gare, Gracieuse et Dubochet) qui génèrent des revenus supplémentaires de CHF 1.3 million.

2.4. PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS DE COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Revenus par nature	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
45 Participations et remboursements de collectivités publiques	22 081 851	16.0%	21 806 700	24 108 541	16.0%	2 026 690	9.2%	2 301 841	10.6%

Les participations et remboursements de collectivités publiques affichent un montant de CHF 24.1 millions, en hausse de CHF 2.3 millions par rapport au budget et de CHF 2.0 millions par rapport à 2020. La hausse par rapport aux prévisions budgétaires est principalement due au décompte final de la facture sociale 2020 pour CHF 1.6 million en faveur de la Ville, à des participations d'associations intercommunales (ASIME, PRM, SIS MORGET et ARASMAC) de CHF 1.2 million, ainsi qu'à une participation RFFA plus élevée de CHF 0.5 million par rapport au budget. Une baisse du retour pour les dépenses thématiques et du fonds de péréquation pour un total CHF 1.4 million compensent les hausses précédemment citées.

Charges

153.5 millions
+ 7.6%

3. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement 2021 s'élèvent à CHF 153.5 millions. Elles sont en augmentation de 7.6% par rapport au budget et de 12.5% par rapport à l'exercice 2020. Ce qui représente respectivement une augmentation de CHF 10.8 millions et de CHF 17.1 millions. L'écart le plus important par rapport au budget est en lien avec les remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques, en hausse de CHF 10.4 millions.

Charges par nature	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel*	32 533 229	21.2%	35 942 000	35 355 923	23.0%	2 822 693	8.7%	-586 077	-1.6%
31 Biens, services et marchandises*	20 427 393	13.3%	25 697 800	25 704 134	16.8%	5 276 741	25.8%	6 334	0.0%
32 Intérêts passifs*	648 401	0.4%	640 600	407 735	0.3%	-240 666	-37.1%	-232 865	-36.4%
33 Amortissements	13 638 777	8.9%	10 433 850	11 517 498	7.5%	-2 121 279	-15.6%	1 083 648	10.4%
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	50 672 203	33.0%	52 287 100	62 670 305	41.0%	11 998 103	23.7%	10 383 205	19.9%
36 Aides et subventions	10 040 877	6.5%	9 067 050	9 377 954	6.1%	-662 923	-6.6%	310 904	3.4%
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4 236 099	2.8%	3 919 650	4 589 253	3.0%	353 154	8.3%	669 603	17.1%
39 Imputations internes	4 220 298	2.8%	4 711 050	3 859 078	2.5%	-361 220	-8.6%	-851 972	-18.1%
Total charges	136 417 276	88.9%	142 699 100	153 481 880	100.0%	17 064 603	12.5%	10 782 780	7.6%

* charges maîtrisables théoriques

3.1. CHARGES DE PERSONNEL

Charges par nature	Comptes 2020		Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	en %	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
30 Autorités et personnel	32 533 229	21.2%	35 942 000	35 355 923	23.0%	2 822 693	8.7%	-586 077	-1.6%

Ces charges comprennent les salaires des autorités, du personnel fixe et auxiliaire, les charges sociales et patronales (y c. la recapitalisation de la Caisse intercommunale de pensions) ainsi que les autres charges liées à la formation et aux indemnités. En 2021, les charges de personnel représentent 23.0% (2020 : 23.8%) des charges totales de la Ville de Morges. Elles se montent à CHF 35.4 millions, soit CHF 0.6 million en-dessous des prévisions budgétaires. Cette variation résulte de plusieurs facteurs, dont les principaux sont :

- des engagements prévus pour 2021 qui n'ont pas pu être réalisés en raison de la difficulté à trouver sur le marché du travail les personnes correspondantes aux profils recherchés ;
- lors de départs ou d'absences prolongées, le remplacement de certaines personnes s'est traduit par une baisse des charges salariales.

En 2021, le nombre moyen de collaborateurs de l'Administration communale s'élève à 320 (2020 : 299), soit 253.91 EPT (2020 : 233.07). Le détail du personnel communal est présenté en pages 21-22 du présent fascicule.

3.2. AUTRES CHARGES MAÎTRISABLES THÉORIQUES

Les autres charges maîtrisables théoriques s'élèvent à CHF 26.1 millions, en diminution de 0.9% par rapport au budget prévu à CHF 26.3 millions. Elles sont notamment liées à l'achat de biens, services et marchandises, ainsi qu'au service de la dette.

Amortissement
11.5 millions
+ 10.4%

3.3. AMORTISSEMENTS

Le total des amortissements effectués en 2021 s'élève à CHF 11.5 millions, en hausse de CHF 1.1 million par rapport au budget. Au moment du bouclage de certains préavis d'investissements, des prélèvements aux fonds de réserves affectés ont été effectués selon les conclusions en lien desdits préavis. Ces prélèvements ont ainsi occasionné des amortissements dit "supplémentaires" pour CHF 1.2 million. De plus, des amortissements plus bas que prévus pour CHF 0.7 million ont été comptabilisés pour des préavis bouclés en 2021 ou lorsque, par manque de dépenses, le solde à amortir est plus bas que le montant de l'amortissement.

Les pertes sur débiteurs, qui sont comptabilisées dans cette rubrique à hauteur de CHF 0.6 million (2020: CHF 2.6 millions), sont des écritures comptables équilibrées par un prélèvement au fonds de réserve pour créances douteuses. La baisse par rapport à 2020 s'explique par une diminution des pertes sur les débiteurs fiscaux.

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
33 Amortissements	13 638 777	10 433 850	11 517 498	7.5%	-2 121 279	-15.6%	1 083 648	10.4%

3.4. REMBOURSEMENTS ET SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS PUBLIQUES

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
35 Rbts, part. et subv. collectivités publ.	50 672 203	52 287 100	62 670 305	40.8%	11 998 103	23.7%	10 383 205	19.9%

Considérées comme étant non maîtrisables, les charges comptabilisées dans ce chapitre subissent une hausse globale de CHF 10.4 millions (+19.9%) par rapport au budget. Nous constatons, en lien avec les impôts perçus suite à deux décisions spéciales en 2021, :

- une hausse de CHF 6.3 millions de la participation à la cohésion sociale ;
- une hausse de l'alimentation du fonds de péréquation de CHF 4.1 millions ;
- une hausse de la participation à la réforme policière de CHF 0.2 million.

Il est à noter que les décomptes définitifs de la péréquation et de la facture sociale pour 2021 ne seront reçus que courant 2022.

3.5. ATTRIBUTIONS AUX FONDS SPÉCIAUX

Charges par nature	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
38 Attributions fonds/financements spéciaux	4 236 099	3 919 650	4 589 253	3.0%	353 154	8.3%	669 603	17.1%

Pour clore l'exercice 2021, des attributions aux fonds spéciaux ont différé des montants budgétés. Les principaux écarts proviennent :

- d'une attribution de CHF 0.4 million, soit supérieur de CHF 0.2 million par rapport au budget, au fonds de réserve pour le renouvellement des infrastructures du port pour équilibrer les comptes qui, conformément à la loi, doivent être autofinancés ;
- d'une attribution de CHF 0.4 million, soit supérieur de CHF 0.3 million par rapport au budget, au fonds Nelty de Beausobre.

Il s'agit d'écritures comptables qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie.

3.6. AIDES ET SUBVENTIONS

Ce chapitre contient principalement les aides et subventions apportées aux transports publics, au tourisme, aux activités culturelles et sportives.

Charges par nature	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF		CHF		CHF	en %	CHF	en %	CHF	en %
36 Aides et subventions	10 040 877		9 067 050		9 377 954	6.1%	-662 923	-6.6%	310 904	3.4%

Comme en 2020, des frais spécifiques au COVID-19 ont également été comptabilisés dans ce chapitre pour CHF 0.4 million (2020 : CHF 1.3 million).

La Ville de Morges détient des participations au capital et/ou contribue financièrement à des entités d'utilité publique. Le tableau ci-après présente les contributions significatives en 2020 et 2019, notamment pour les lignes de trafic régional.

Participations à des entités indépendantes	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF		CHF		CHF		CHF	en %	CHF	en %
Transports publics de Morges et env. (TPM) et Transport régional (Bassin 4)	4 942 172		4 996 600		5 047 798		105 626	2.1%	51 198	1.0%
Total	4 942 172		4 996 600		5 047 798		105 626	2.1%	51 198	1.0%

Les charges liées aux lignes de trafic régional s'élèvent à CHF 5.0 millions, en ligne avec le budget (2020 : CHF 4.9 millions).

Péréquation

30.3 millions

+ 53.0%

4. PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous montre que la contribution communale a enregistré une hausse de CHF 10.5 millions par rapport au budget. Cette hausse provient de rentrées extraordinaires d'impôt sur le bénéfice principalement. Les décomptes finaux de l'année 2020 ont fait ressortir un solde en notre faveur pour la facture sociale de CHF 1.6 million et de CHF 91'536 pour la réforme policière. Quant à la péréquation intercommunale, elle présente un solde en notre défaveur de CHF 30'289.

Péréquations	Comptes 2020		Budget 2021		Comptes 2021		Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF		CHF		CHF		CHF	en %	CHF	en %
Péréquation intercommunale										
Alimentation du fonds	15 556 483		16 400 000		20 572 148		5 015 665	32.2%	4 172 148	25.4%
Retour du fonds	-10 978 780		-12 200 000		-11 841 723		-862 943	7.9%	358 277	-2.9%
Dépenses thématiques	-1 544 975		-1 100 000		-33 817		1 511 158	-97.8%	1 066 183	-96.9%
Décompte année antérieure de la péréquation intercommunale	-180 983		0		30 289		211 272	-116.7%	30 289	0.0%
Coût net de la péréquation intercommunale	2 851 745		3 100 000		8 726 897		5 875 152	206.0%	5 626 897	181.5%
Réforme policière	1 016 589		1 071 000		1 279 178		262 589	25.8%	208 178	19.4%
Décompte année antérieure de la réforme policière	-86 009		0		-91 536		-5 527	6.4%	-91 536	0.0%
Facture sociale	15 500 870		15 600 000		21 925 082		6 424 212	41.4%	6 325 082	40.5%
Décompte année antérieure de la facture sociale	-1 240 067		0		-1 583 857		-343 790	27.7%	-1 583 857	0.0%
Coût net des péréquations	18 043 128		19 771 000		30 255 764		12 212 636	67.7%	10 484 764	53.0%

Un tableau montrant l'évolution des contributions communales à la péréquation directe sur les cinq dernières années est présenté à la page 61 du présent fascicule.

5. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

La participation globale aux associations intercommunales, inférieure aux prévisions budgétaires, s'élève à CHF 16.7 millions. Un gain budgétaire de CHF 0.9 million a été enregistré pour le compte de la Police Région Morges (PRM). Les comptes des associations intercommunales doivent être approuvés par leurs conseils intercommunaux respectifs. Les montants au budget des associations intercommunales ne sont pas toujours connus au moment de l'établissement du budget de la Ville de Morges. Ainsi, des chiffres provisoires ont pu être pris en compte.

Participations à des associations intercommunales	Comptes 2020	Budget 2021	Comptes 2021	Diff. C2021 / C2020		Diff. C2021 / B2021	
	CHF	CHF	CHF	CHF	en %	CHF	en %
Réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA)	3 184 100	4 180 000	3 446 525	262 425	8.2%	-733 475	-17.5%
Association scolaire intercommunale de Morges et environs (ASIME)	6 510 121	6 000 000	6 730 216	220 095	3.4%	730 216	12.2%
Police Région Morges (PRM)	4 184 146	4 895 850	4 014 434	-169 712	-4.1%	-881 416	-18.0%
Epuration Région Morges (ERM)	1 636 093	1 195 900	1 201 535	-434 558	-26.6%	5 635	0.5%
SIS MORGET	482 497	560 900	545 821	63 325	13.1%	-15 079	-2.7%
Agences d'assurances sociales (ARASMAC)	375 929	404 500	381 193	5 263	1.4%	-23 308	-5.8%
Protection Civile (PCi)	306 391	336 450	307 597	1 206	0.4%	-28 853	-8.6%
Total	16 679 277	17 573 600	16 627 321	-51 956	-0.3%	-946 279	-5.4%

5.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de dix communes : Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Morges, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz, Vuflens-le-Château et Vuillierens. Les Municipalités de ces dix communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME, dont le but est de pourvoir aux besoins de la scolarité obligatoire à charge des communes pour les enfants domiciliés sur son territoire. L'ASIME est dotée d'un organe exécutif (Comité de direction) et d'un organe législatif (Conseil intercommunal). L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 26'190 habitants (31.12.2021) et 2'652 élèves (01.10.2020) qui sont répartis dans 17 bâtiments scolaires.

En l'état actuel, les charges de l'ASIME totalisent CHF 11.5 millions conformément au budget. Elles sont subdivisées en trois catégories : bâtiments scolaires (75.7%), administration et activités scolaires générales (22.6%) et transports scolaires des élèves du degré secondaire (1.7%). Par rapport aux comptes de l'exercice 2020, les charges ont augmenté de 8.8% et les produits ont augmenté de 25.7%.

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élève à CHF 6.7 millions en 2021 (2020 : CHF 6.5 millions). A noter qu'il s'agit de coûts bruts car la Ville de Morges met des locaux à disposition de l'ASIME pour un montant de CHF 6.3 millions (2020 : CHF 5.7 millions).

5.2. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

L'ARASMAC œuvre dans trois domaines d'aide à la population : les aides sociales par le Centre social régional (CSR) pour le revenu d'insertion (RI) et le Centre Régional de Décisions (CRD) pour les PC Familles, les Agences d'assurances sociales (AAS) et l'accueil de l'enfance par le réseau AJEMA et l'Accueil familial de jour (AFJ). Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne, dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 34 des 56 communes du district, 30 structures d'accueil collectif préscolaire et parascolaire, l'Accueil familial de jour (AFJ) ainsi que la contribution d'entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2021, la Ville de Morges a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3.4 millions sous forme d'acomptes, qui ont légèrement augmenté par rapport à 2020. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE); le solde étant couvert par la garantie de déficit par le réseau AJEMA.

5.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION MORGIENNE (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

Les charges nettes de l'ERM s'élèvent pour 2021 à CHF 3.7 millions (2020 : CHF 4.1 millions) et représentent une économie de charges de 5.4% par rapport au budget 2021. En ce qui concerne la participation morgienne, elle se monte en 2021 à CHF 1.2 million (en 2020 : CHF 1.6 million).

Les comptes 2021 de l'ERM seront soumis pour approbation au Comité de direction le 13 avril 2022.

5.4. SIS MORGET

Le SIS Morget rassemble la population de 24 communes urbaines et rurales de la région de Morges, comprenant plus de 56'299 habitants. Ce Service de défense incendie et secours a été créé le 1^{er} juillet 2011 sous la forme d'une association de communes. Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012, le SIS Morget est composé d'un détachement de premiers secours (DPS), d'un détachement d'appui (DAP) et d'une école de formation (EFO).

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 545'821 en 2021 (2020 : CHF 482'497) pour un budget de CHF 560'900. La principale raison de l'écart s'explique par une baisse d'activité du SIS Morget en période du COVID-19 et une baisse significative des effectifs des sapeurs-pompiers, notamment dans les sections DAP, qui ne péjore pas l'opérationnel.

5.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 86'038 habitants et 56 communes (2020 : 62 communes – baisse suite à la création de la nouvelle commune de Hautemorges). La participation morgienne atteint CHF 307'597 en 2021 (2020 : CHF 306'391) contre un budget de CHF 336'450.

5.6. POLICE RÉGION MORGES (PRM)

L'association de communes Police Région Morges (PRM) clôt son 10^e exercice au 31 décembre 2021.

La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 4'014'434 contre CHF 4'895'850 au budget et CHF 4'184'146 aux comptes 2020. La PRM restitue ainsi CHF 881'416 à la Ville de Morges pour les tâches principales de l'association.

Cette différence s'explique principalement par les charges du personnel de CHF 357'000 inférieures au budget.

Les tâches contractuelles, déléguées par contrat de droit administratif, ainsi que les explications des différences sont représentées à la page 181 du présent fascicule. En 2021, les tâches contractuelles présentaient une recette globale de CHF 828'798, contre CHF 579'400 au budget.

Cet écart est une résultante d'une hausse des revenus de paiements par l'application smartphone et d'une baisse des réalisations prévues dans le domaine de la signalisation suite à un manque de personnel.

La facture cantonale liée aux prestations du socle de base de sécurité de la police cantonale, facturée aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, se monte à CHF 1'279'178.

6. INVESTISSEMENTS ET MARGE D'AUTOFINANCEMENT

Autofinancement

7.2 millions

+ 275.7%

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'autofinancement et des activités d'investissements des trois dernières années.

Les dépenses d'investissements, après déduction des subventions et participations de tiers, s'élèvent à CHF 29.1 millions. Les travaux réalisés concernent entre autres la transformation et rénovation des foyers de l'AREMS ainsi que la construction de Beausobre V, étape 1, qui représentent, à eux deux, deux tiers du montant avec respectivement CHF 11.1 millions et CHF 7.5 millions.

La marge d'autofinancement de cette année de CHF 7.2 millions (2020 : CHF 1.9 million) a permis de financer 25% des investissements; le solde a été financé par le recours à des emprunts de court et long termes ainsi que par la liquidité courante.

Marge d'autofinancement et investissements	Comptes 2019			Comptes 2020			Comptes 2021		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
Marge d'autofinancement (sans gains comptables)	9 606 199	1 923 087	7 225 886	-2 380 313	-24.8%	5 302 799	275.7%		
Investissements nets	17 268 572	20 325 258	29 128 685	11 860 113	68.7%	8 803 427	43.3%		

7. DETTE

Les investissements conséquents effectués en 2021 de CHF 29.1 millions ont nécessité de contracter des emprunts supplémentaires. Ainsi, la dette envers les institutions financières a évolué de CHF 63.5 millions au 31 décembre 2020 à CHF 74.3 millions au 31 décembre 2021, soit un montant de CHF 10.8 millions. Les 3 emprunts à court terme auprès de la Banque Sarasin pour une valeur totale de CHF 18.0 millions échus cette année ont été renouvelés pour 12 mois comme suit : CHF 8.0 millions auprès de la Banque Sarasin (- 0.6001 %); CHF 5.0 millions auprès de la Caisse fédérale de pensions Publica (- 0.4490 %) et CHF 5.0 millions auprès de la Fondation institution supplétive LPP (- 0.4560 %).

Afin de faire face à un manque de liquidités constaté en décembre, un emprunt de CHF 5.0 millions a été conclu pour 3 mois auprès de la Fondation institution supplétive LPP (- 0.5050 %).

En ce qui concerne les emprunts à long terme, l'emprunt auprès de Dexia Municipal Agency de CHF 5.0 millions, échu le 4 janvier 2021, avait déjà été renouvelé, pour une durée de 7 ans à + 0.090 %, auprès de la Fondation institution supplétive LPP le 30 décembre 2020. L'emprunt de CHF 5.0 millions auprès de l'UBS a été renouvelé pour CHF 8.0 millions auprès de l'Institution supplétive LPP pour une durée de 7 ans au taux de + 0.0110 %.

La Ville de Morges faisant face à un besoin de liquidités important dans la deuxième partie d'année a recouru à un nouvel emprunt de CHF 8.0 millions auprès de la SUVA pour une durée de 10 ans à + 0.2210 %.

L'augmentation globale de la dette nette s'explique par une croissance de la dette envers les banques et institutions financières et par la diminution de la trésorerie et des actifs courants.

Endettement	Comptes 2019			Comptes 2020			Comptes 2021		
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	
1) Dette envers les banques et institutions financières	52 750 000	63 500 000	74 250 000	21 500 000	40.8%	10 750 000	16.9%		
2) Dette brute (1 + engagements envers fonds spéciaux)	65 407 371	74 630 081	86 035 934	20 628 563	31.5%	11 405 853	15.3%		
3) Dette nette (2 - actifs financiers hormis terrains et bâtiments)	36 710 326	51 563 697	68 883 171	32 172 845	87.6%	17 319 474	33.6%		
Dette nette / habitant	2 298	3 204	4 054						

Le plafond d'endettement net, voté en 2021 pour la législature 2021-2026, est quant à lui fixé à CHF 170.0 millions. En comparaison à ce montant, l'endettement net se monte à CHF 68.9 millions selon les comptes 2021, soit 40.5% du montant accordé. Les projets votés et en cours de votation présentent des dépenses d'investissements à venir de CHF 64.9 millions. Le plafond de cautionnement a été fixé à CHF 65.0 millions pour la même législature. Les cautionnements effectifs au 31 décembre 2021 se montent à CHF 53.8 millions selon l'annexe figurant en page 164 du présent fascicule.

8. CONCLUSION

Au-delà des chiffres, et malgré une année encore fortement marquée par la situation sanitaire qui a imposé des restrictions et beaucoup d'incertitudes, il est réjouissant de relever les nombreuses réalisations de 2021, notamment : la réouverture du Théâtre de Beausobre avec un nouvel espace d'accueil et un bar très apprécié des spectatrices et des spectateurs, l'inauguration du nouveau restaurant scolaire, l'espace public revalorisé des jardins de Seigneux, la finalisation de la station de pompage du réseau d'aquathermie MorgesLac, l'installation d'une petite patinoire synthétique éphémère dans la cour du Collège du Bluard, les ouvertures des structures pour l'enfance Jacques-Dubochet, le développement des activités à l'Espace Couvaloup, l'élaboration de nouveaux outils pour valoriser le commerce de proximité comme le passeport morgien, la mise en location de 51 logements subventionnés dans le quartier de l'Églantine ; tout cela en accueillant 896 habitantes et habitants supplémentaires au sein de notre Ville.

En 2021 toujours, la Municipalité a poursuivi son engagement en faveur de la transition énergétique. La réalisation d'un réseau d'aquathermie (préavis N° 27/6.19) a débuté cette année. La Ville de Morges a investi dans le biogaz pour une part de 5.7% du gaz consommé. En outre, un total de 309 subventions dans le cadre du fonds d'encouragement communal pour la promotion des économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a été octroyé, pour un montant dépassant CHF 0.2 million. La Ville a également construit une station de charge pour véhicules électriques, remplacé plusieurs de ses véhicules thermiques par des véhicules électriques et a poursuivi le renouvellement de l'éclairage public, permettant d'importantes économies d'énergie.

Des comptes meilleurs que prévu par rapport au budget sont aussi le signe d'une gestion rigoureuse des deniers publics. Toutefois, une saine prudence reste de mise, car une série d'évènements positifs uniques a contribué à l'amélioration du résultat. En outre, la part considérable des charges non maîtrisables demeure un véritable défi pour les finances communales, notamment lorsque pour chaque franc d'impôt supplémentaire, septante-cinq centimes repartent dans la péréquation.

au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



Mélanie Weiss Giancarlo Stella

Finances, économie, informatique et population
le municipal



David Guarna